



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

livret A

Question écrite n° 62643

## Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le projet de remplacement du livret A par la carte Postépargne. En effet, de nombreux usagers, notamment les personnes âgées en zone rurale, ont l'habitude d'effectuer leurs opérations courantes aux guichets des bureaux de poste ou par l'intermédiaire du facteur. La disparition de ces facilités représenterait pour eux un bouleversement considérable, non seulement dans leur relation à l'épargne mais aussi dans leur vie quotidienne. De plus, la faible implantation de distributeurs en milieu rural requiert des déplacements que leur mobilité réduite ne leur permettra pas forcément d'effectuer. Il en résultera une déshumanisation supplémentaire de ces zones déjà fort pénalisées. Aussi, il lui demande si la direction de La Poste entend laisser un réel choix dans leur façon de gérer leur épargne, en optant indifféremment pour le livret A ou la carte Postépargne.

## Texte de la réponse

Le remplacement du Livret A physique par l'offre « carte Postépargne + relevés » est laissé au choix du client, qui décide de garder ou non son livret physique. Il est cependant important de souligner que l'offre Livret A dans sa version moderne a pour vocation d'améliorer le service aux clients. Tout en conservant les modalités d'utilisation du Livret A physique au guichet (retrait, versement...) la formule moderne offre davantage de disponibilité grâce à la carte (possibilité de réaliser des retraits dans les distributeurs de La Poste 7 jours sur 7, 24 heures sur 24). Elle permet également une gestion simplifiée de l'épargne avec l'envoi de relevés à domicile détaillant les opérations (versement, retrait, virement de prestations, inscription des intérêts...).

## Données clés

**Auteur :** [M. Alain Rodet](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62643

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 juin 2001, page 3637

**Réponse publiée le :** 27 août 2001, page 4936